



Séance publique d'information

Demande de modification

du statut de l'école Cardinal-Roy

École Cardinal-Roy
3 octobre 2018



Juin 2018

Demande de l'école Cardinal-Roy



**Automne
2018**

**Processus de consultation publique
mené par la commission scolaire**



**?
Demande au Ministre selon le
résultat de la consultation**



Historique

Décembre 2017 :

Le conseil d'établissement, par voie de résolution, fait part à la direction générale que le statu quo, en termes d'organisation, n'est plus acceptable et demande que soient analysées les différentes propositions de réorganisation de l'école.

Janvier à mai 2018 :

Un comité de travail analyse différentes hypothèses et consulte le personnel de l'école et les parents.

Juin 2018 :

Le conseil d'établissement, par voie de résolution, demande que soient enclenchées par la commission scolaire les démarches requises auprès du Ministre afin d'établir l'école Cardinal-Roy aux fins d'un projet particulier Sport-Arts-Études, en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP).



Impacts de modifier le statut de l'école

- ❖ L'école serait dédiée exclusivement à la clientèle Sport-Arts-Études;
- ❖ L'école n'accueillerait plus les élèves de son bassin d'alimentation;
- ❖ Les clientèles du secteur régulier et du secteur de l'adaptation scolaire devraient être redéployées dans les autres écoles secondaires du secteur.



Contenu de l'avis d'intention

1. Contexte
2. Présentation de l'école Cardinal-Roy
3. Intention
4. Encadrement légal
5. Principes généraux
6. Redéploiement de clientèle



Contexte



Présentation de l'école Cardinal-Roy

Secteur général : élèves de son bassin d'alimentation de 1^{re} et 2^e secondaire

Secteur de l'adaptation scolaire, pour les élèves de cheminement particulier continu qui habitent le centre-ville

Secteur du programme Sport-Arts-Études pour les élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire qui proviennent de la région



Intention

La commission scolaire publiera un avis public d'intention d'acheminer au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport une demande afin d'établir l'école Cardinal-Roy à titre d'école aux fins d'un projet particulier de Sport-Arts-Études.



Encadrement légal

Loi sur l'instruction publique (LIP)

L'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier est balisé par l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui se lit comme suit :

240. *Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, la commission scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse. La commission scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école.*

Ainsi, dans une école établie aux fins d'un projet particulier, seuls les élèves qui répondent aux critères établis par l'école peuvent y être inscrits.



Principes généraux

Tableau 1 : Nombre d'élèves prévus entre 2018-2019 et 2027-2028 dans les écoles secondaires du centre-ville et capacité fonctionnelle d'accueil

Écoles	CFA	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cardinal-Roy	980	854	915	930	959	995
Secondaire de la Cité	633	229	222	240	239	217
Jean-de-Brébeuf	796	631	634	671	683	754
Joseph-François-Perrault	647	623	664	667	656	702
Secondaire Vanier	556	363	395	415	426	441
Total	3612	2700	2830	2923	2963	3109

Écoles	CFA	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Cardinal-Roy	980	1015	1015	1019	1018	1026
Secondaire de la Cité	633	230	243	263	251	259
Jean-de-Brébeuf	796	769	804	817	852	901
Joseph-François-Perrault	647	725	743	751	781	815
Secondaire Vanier	556	441	446	435	437	448
Total	3612	3180	3251	3285	3339	3449



Principes généraux (suite)

Tableau 2 : Passage du primaire vers le secondaire

Nombre « n » et taux % d'élèves de 6^e année des écoles du bassin qui alimentent l'école Cardinal-Roy l'année suivante

Cohorte 2014-2015			
École	n élèves vers Cardinal-Roy	n élèves total	passage vers Cardinal-Roy %
Marguerite-Bourgeoys	6	24	25,00
Sacré-Cœur	6	13	46,15
des Berges	11	26	42,31
Total	23	63	36,51



Principes généraux (suite)

Tableau 2 : Passage du primaire vers le secondaire

Nombre « n » et taux % d'élèves de 6^e année des écoles du bassin qui alimentent l'école Cardinal-Roy l'année suivante

Cohorte 2015-2016			
École	n élèves vers Cardinal-Roy	n élèves total	passage vers Cardinal-Roy %
Marguerite-Bourgeoys	9	17	52,94
Sacré-Cœur	7	19	36,84
des Berges	9	27	33,33
Total	25	63	39,68



Principes généraux (suite)

Tableau 2 : Passage du primaire vers le secondaire

Nombre « n » et taux % d'élèves de 6^e année des écoles du bassin qui alimentent l'école Cardinal-Roy l'année suivante

Cohorte 2016-2017			
École	n élèves vers Cardinal-Roy	n élèves total	passage vers Cardinal-Roy %
Marguerite-Bourgeoys	6	18	33,33
Sacré-Cœur	3	16	18,75
des Berges	2	25	8,00
Total	11	59	18,64



Principes généraux (suite)

Tableau 2 : Passage du primaire vers le secondaire

Nombre « n » et taux % d'élèves de 6^e année des écoles du bassin qui alimentent l'école Cardinal-Roy l'année suivante

TOTAL Cohorte 2014-2015 à 2016-2017

École	n élèves vers Cardinal-Roy	n élèves total	passage vers Cardinal-Roy %
Marguerite-Bourgeoys	21	59	35,59
Sacré-Cœur	16	48	33,33
des Berges	22	78	28,21
Total	59	185	31,89



Principes généraux (suite)

Tableau 3 : Élèves de 6^e année du bassin en 2017-2018 et choix d'école secondaire en 2018-2019

École Marguerite-Bourgeois - 22 élèves de 6 ^e année en 2017-2018	
École Cardinal-Roy – Secteur Sport-Arts-Études	1 élève
École Cardinal-Roy – Secteur général	7 élèves
École Jean-de-Brébeuf	6 élèves
École Joseph-François-Perrault	4 élèves
École secondaire Roger-Comtois	1 élève
École secondaire Vanier	1 élève
Départ – autre commission scolaire ou école privée	2 élèves



Principes généraux (suite)

Tableau 3 : Élèves de 6^e année du bassin en 2017-2018 et choix d'école secondaire en 2018-2019

École Sacré-Cœur - 15 élèves de 6 ^e année en 2017-2018	
École Cardinal-Roy – Secteur Sport-Arts-Études	3 élèves
École Cardinal-Roy – Secteur général	0 élève
École Joseph-François-Perrault	5 élèves
École secondaire L'Odysée	1 élève
École secondaire Vanier	2 élèves
En poursuite en adaptation scolaire	2 élèves
Départ – autre commission scolaire ou école privée	2 élèves



Principes généraux

Tableau 3 : Élèves de 6^e année du bassin en 2017-2018 et choix d'école secondaire en 2018-2019

École des Berges secteur général- 33 élèves de 6 ^e année en 2017-2018	
École secondaire Cardinal-Roy – Secteur Sport-Arts-Études	1 élève
École secondaire Cardinal-Roy – Secteur général	16 élèves
École secondaire Jean-de-Brébeuf	3 élèves
École Joseph-François-Perrault	3 élèves
École secondaire de la Cité	1 élève
École secondaire de Neufchâtel	1 élève
En poursuite en adaptation scolaire	2 élèves
Départ – autre commission scolaire ou école privée	6 élèves



Redéploiement de clientèle

École primaire	École secondaire de bassin
École des Berges	École secondaire de la Cité – 1 ^{er} cycle École Jean-de-Brébeuf – 2 ^e cycle
École Marguerite-Bourgeoys	École secondaire Vanier
École Sacré-Cœur	École secondaire Vanier
École Saint-Malo	École secondaire Vanier



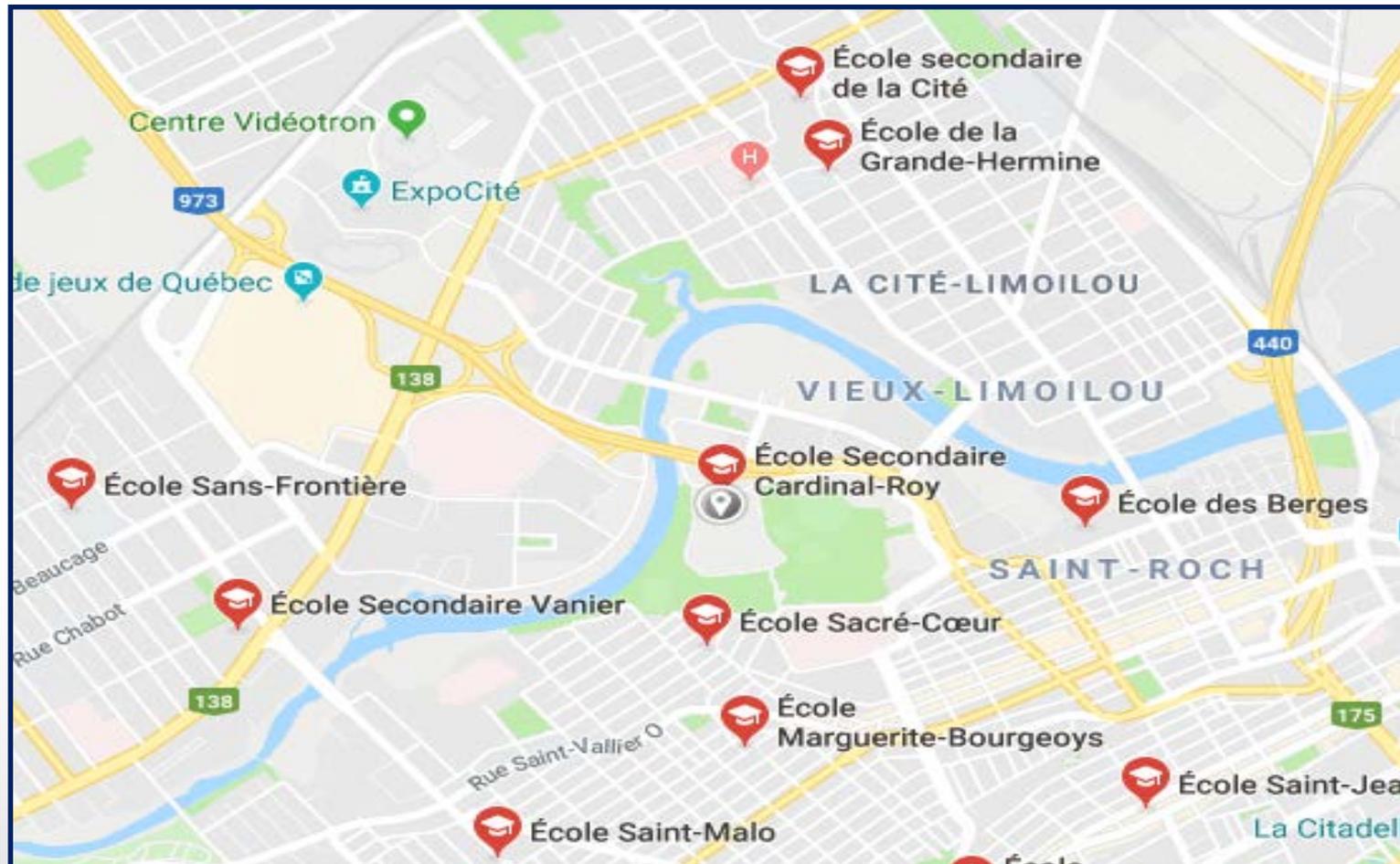
Secteur adaptation scolaire

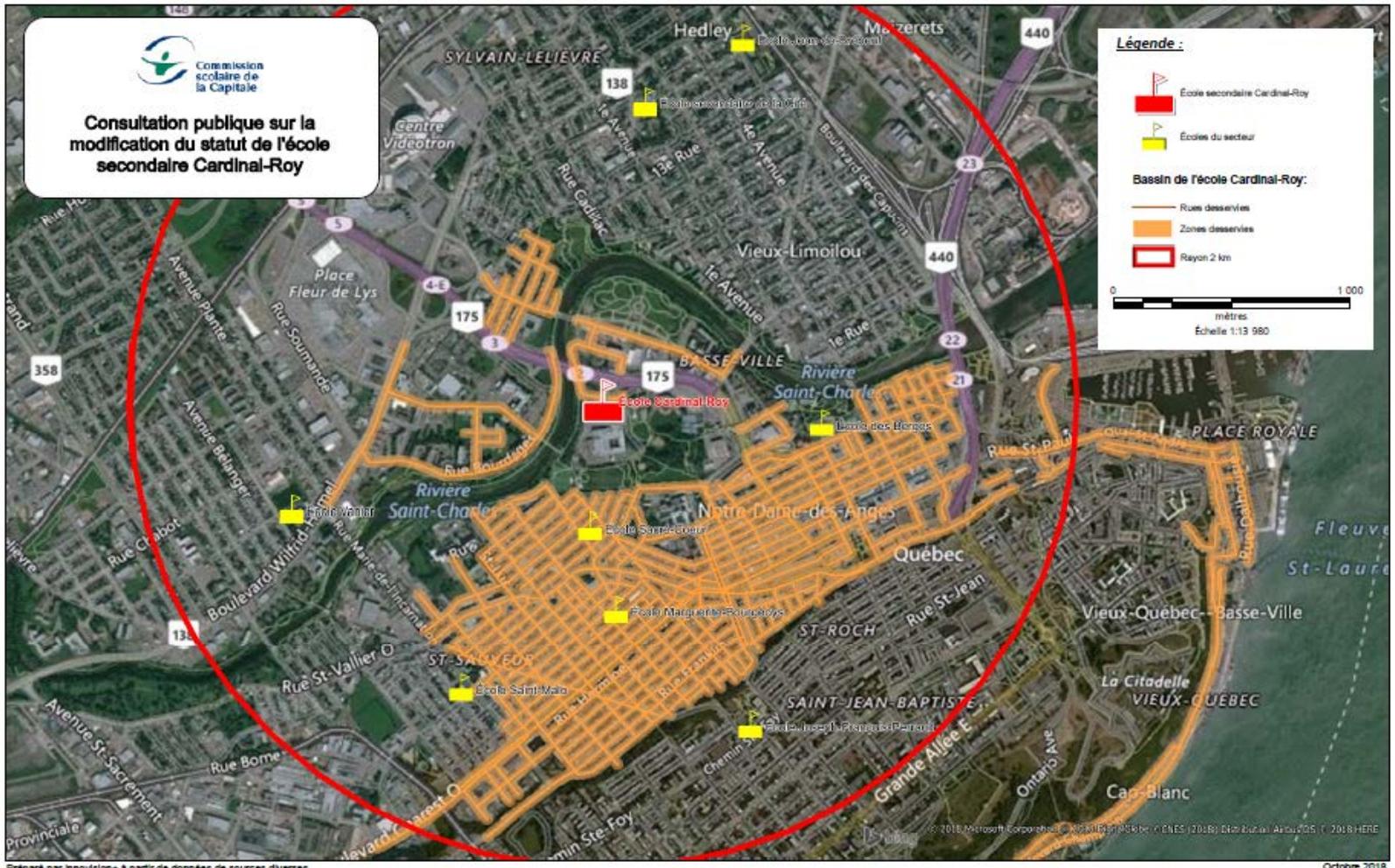
Selon l'analyse des besoins des élèves, les élèves seraient redéployés aux écoles secondaires suivantes :

- ❖ École secondaire de la Cité;
- ❖ École secondaire Vanier;
- ❖ École secondaire La Camaradière



Redéploiement de clientèle







Distance de marche entre les écoles

École 1	École 2	Distance à pied (m)
Des Berges	Cardinal-Roy	1321
Des Berges	Secondaire de la Cité	1910
Sacré-Cœur	Cardinal-Roy	767
Sacré-Cœur	Secondaire Vanier	1739
Marguerite-Bourgeois	Cardinal-Roy	1074
Marguerite-Bourgeois	Secondaire Vanier	1817
Saint-Malo	Cardinal-Roy	1747
Saint-Malo	Secondaire Vanier	1124

Ces distances ont été calculées avec le logiciel Géobus



Transport des élèves au secteur général

En 2018-2019 : 56 élèves au secteur général

Élèves en autobus du RTC

34 élèves

Élèves marcheurs

22 élèves



Transport des élèves d'adaptation scolaire

En 2018-2019 : 48 élèves d'adaptation scolaire	
Élèves transportés en berlines ou en autobus scolaires	15 élèves
Élèves marcheurs	15 élèves
Élèves en RTC	14 élèves
Élèves qui n'utilisent pas le transport	4 élèves



Avant d'acheminer officiellement cette demande au Ministre, la commission scolaire procédera à une vaste consultation :

- ❖ Séance publique d'information le 3 octobre;
- ❖ Date limite de réception des intentions d'être entendu à l'assemblée publique : 10 octobre
- ❖ Assemblée publique de consultation le 30 octobre



De plus, la Direction générale adjointe rencontrera les instances suivantes :

21 août 2018	Conseil des commissaires - Information
12 septembre 2018	Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles (CÉPUI) – Présentation de l'avis d'intention
18 septembre 2018	Recommandation du conseil des commissaires <ul style="list-style-type: none">➤ Adoption d'un avis d'intention du conseil des commissaires de modifier le statut de l'école Cardinal-Roy➤ Adoption du calendrier des consultations
19 septembre 2018	École Cardinal-Roy – Rencontre de l'assemblée générale des parents et du conseil d'établissement
24 septembre 2018	École Sacré-Cœur – Rencontre du conseil d'établissement et de l'assemblée générale des parents
25 septembre 2018	École des Berges – Rencontre du conseil d'établissement et de l'assemblée générale des parents
26 septembre 2018	École Marguerite-Bourgeoys – Rencontre du conseil d'établissement et de l'assemblée générale des parents
2 octobre 2018	Information au comité consultatif des services EHDAA
4 octobre 2018	École Saint-Malo – Rencontre du conseil d'établissement et de l'assemblée générale des parents
24 octobre 2018	Présentation de la demande au comité de parents



Échéanciers des opérations

❖ Du 18 septembre au 30 octobre :	Période de consultation.
❖ Du 1 ^{er} au 15 novembre :	Analyse des consultations.
❖ 20 novembre :	Décision du conseil des commissaires d'acheminer la demande de modifier le statut de l'école Cardinal-Roy au Ministre.
<p>Dans le cas où le conseil des commissaires, à la suite du résultat des consultations menées, décide d'aller de l'avant avec cette demande, le Ministre doit l'approuver. Le délai d'approbation n'est pas connu.</p>	



NOTE IMPORTANTE

En donnant suite à la volonté du conseil d'établissement de l'école Cardinal-Roy, la commission scolaire de la Capitale tend à rechercher la plus large adhésion possible à ce projet et s'engage à être à l'écoute, et à ajuster au besoin les modalités de mise en œuvre de son intention.